

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Général de brigade aérienne Michel De Lisi

Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien



Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Les Fiches du CESA*

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par les *Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Les Cahiers du CESA*

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et les *Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. *Le Bulletin de documentation*

Le Bulletin de documentation met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

Sommaire
n° 29
juillet-août 2006

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Division publication
de l'enseignement
supérieur aérien (DPESA)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Asp Grégory Vatin
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaic

Informatique éditoriale
et fabrication :
M. Philippe Bucher
Avt Stéphanie Moulinou
M^{lle} Cindy Meyer

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES
Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini
Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Géopolitique

Géopolitique de la macro-régionalisation 6

Histoire

La France et les interventions extérieures 8

Relations internationales

La non-intervention
dans les affaires intérieures 10

Philosophie

Popper et la quête scientifique 12

Droit et institutions

Les conflits collectifs 14

Stratégie

La mutation de la stratégie d'action 16

Pensée politique

Les fondements de la crise 18

Économie

La croissance 20

Sciences

Les OGM 22

La bibliothèque essentielle

Allan Millett et Peter Maslowski,
*For the Common Defense :
a Military History of the USA* 24

Histoire de l'aéronautique militaire

L'armée de l'air face
aux menaces nouvelles 26

Le devoir de mémoire 28

Au fil de la plume 30



Géopolitique de la macro-régionalisation

De prime abord, la régionalisation apparaît comme une forme de réaction à la mondialisation, réaction qui pousserait les États à céder ou à partager une partie de leurs prérogatives de souveraineté dans le but de constituer un pôle régional capable d'affronter les défis de la mondialisation.

Entamée dès la fin de la seconde guerre mondiale dans un contexte de libéralisation des échanges économiques, la régionalisation est une dynamique contemporaine forte, fondée essentiellement sur des motivations économiques.

Elle se traduit de manière concrète par la multiplication des accords régionaux et des organisations régionales. Il existe près de quatre-vingts accords commerciaux régionaux dans le monde, mais, depuis la fin du contexte bipolaire, le phénomène de régionalisation s'est encore accéléré. Le degré d'approfondissement des logiques de régionalisation, que l'on appelle encore degré d'intégration, est très variable.

La construction européenne, l'Accord de libre-échange nord-américain ou encore l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) constituent aujourd'hui les trois principaux pôles de régionalisation dans le monde.

Le principe économique qui motive les rapprochements régionaux est celui des économies d'échelles réalisées par des économies nationales qui élargissent leur marché à leur voisinage. C'est le principe simple de « l'union fait la force ». Face à des blocs de plus en plus concurrentiels, les Européens tentent de faire converger leurs intérêts économiques pour produire moins cher et disposer d'une capitalisation plus forte. D'où les rapprochements industriels et capitalistiques et les fusions qui sont observées depuis plusieurs années, au plan européen, dans de nombreux secteurs économiques.

La dynamique économique de régionalisation est à différencier du multilatéralisme : par opposition, en effet, au libre-échange multilatéral encouragé

par l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) puis, depuis 1995, par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la régionalisation est une pratique des échanges dirigés. L'article 24 du GATT autorise la dérogation au principe du multilatéralisme précisément dans le cadre de regroupements régionaux. Mais les États-Unis sont de plus en plus enclins à engager le combat contre l'Union européenne devant les instances de l'OMC pour entrave aux règles du libre-échange multilatéral et pour protectionnisme régional.

Comment penser à la fois la macro-régionalisation et la géopolitique classique des États ? La première n'annule pas la seconde. En Asie par exemple, est en train de se former avec l'ASEAN, la Chine, le Japon et l'Inde un immense marché économique, sans doute à terme le plus puissant du monde, sans pour autant que les rivalités de puissances classiques entre les nations asiatiques ne soient annulées. Les relations internationales sont en effet la résultante de l'interaction entre les forces profondes de la géopolitique classique (volonté de recouvrement territorial par exemple) et les buts économiques des États comme des acteurs capitalistiques trans-étatiques.

Sur le temps long de l'histoire, le régionalisme (la construction de puissants blocs régionaux sur les plans économique et politique) s'oppose au mondialisme (la recherche d'une unification économique, politique et idéologique de dimension planétaire, sous l'impulsion d'une puissance motrice). On opposera ainsi aujourd'hui les tenants d'une Europe puissante insérée dans un monde multipolaire où de puissants blocs s'équilibreraient, aux partisans du libéralisme mondial emmenés par les États-Unis d'Amérique, ceux-ci visant l'unité d'un monde forgé autour de leur puissance capitaliste et militaire et à leur image politique et idéologique. La construction européenne reste prisonnière de l'affrontement entre ces deux modèles : les uns défendent une construction composante d'un vaste élargissement transatlantique de la mondialisation, les autres voudraient voir émerger un objet géopolitique européen. L'application des seules logiques économiques au mépris de la prise en compte des frontières culturelles de l'Europe risque de diluer à terme le projet macro-régional dans la seule mondialisation. Dans l'histoire, les projets mondiaux ou macro-régionaux, sous-tendus par quelques puissances motrices, n'ont cessé d'être rattrapés par les constantes nationales. 1

Aymeric Chauprade
conseiller pédagogique du CESA



La France et les interventions extérieures

De puis les années 1970, la France intervient militairement dans le cadre d'opérations extérieures menées sous mandat de l'ONU, notamment en Afrique et au Proche et au Moyen-Orient. Sur le continent africain, son influence reste importante bien qu'elle ait tendance à reculer devant celle des États-Unis. Au Proche et au Moyen-Orient, la France, traditionnellement à l'écoute des pays arabes, s'emploie souvent à rapprocher les camps en présence, comme dans le conflit israélo-palestinien.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la chute de l'empire soviétique, la France ne connaît plus de menace directe à ses portes. Elle a donc pu s'impliquer davantage dans la prévention des conflits, la maîtrise des crises extérieures et l'assistance aux pays pauvres. Forte de son expérience coloniale, elle a su développer une vraie culture de conduite des opérations de maintien de la paix et, après la décolonisation, elle n'a pas délaissé ses anciennes colonies. Ainsi, la France a été amenée de plus en plus fréquemment à remplir des missions dans le cadre d'accords multinationaux et elle intervient depuis plus de trente ans pour porter secours aux victimes de guerres, de catastrophes naturelles, ou dans des missions à caractère humanitaire.

Même si elle a dû quitter l'Indochine en 1954, la France est néanmoins restée très présente sur le continent asiatique puisqu'elle est intervenue au Cambodge et en Afghanistan ainsi qu'en Asie du Sud-Est afin de venir en aide aux victimes du tsunami de décembre 2004 (opération *Béryx*). Sur le continent africain, où les tensions – très souvent interethniques – sont toujours susceptibles de dégénérer en crises graves, la France a passé des accords de défense avec plusieurs États et elle maintient des forces, notamment en Côte-d'Ivoire, au Gabon, au Sénégal, au Tchad, en République centrafricaine et à Djibouti ⁽¹⁾. Les opérations *Manta* (1983) et *Épervier* (1986), menées au Tchad, entrent dans le cadre de ces accords de défense. Cependant, l'influence et la présence françaises tendent quelque peu à diminuer au profit de celles des États-Unis. Grâce aux bons rapports qu'elle entretient avec ses ex-colonies d'Afrique du Nord, la France joue également souvent un rôle de médiateur dans les conflits israélo-arabes afin de tenter de rétablir par la voie diplomatique un certain équilibre entre les deux camps.

De plus en plus souvent engagée sur des théâtres extérieurs sous mandat international de l'ONU – soit en application de la charte des Nations unies (Liban : la FINUL⁽²⁾ ; première guerre du Golfe : opération *Daguet* ; RDC⁽³⁾ : opération *Artémis*) soit pour des motifs humanitaires (Cambodge, Somalie, Bosnie, Rwanda, Timor-Oriental, Pakistan...) – la France est aujourd'hui toujours présente militairement en Afrique occidentale (Côte-d'Ivoire : opération *Licorne* ; Libéria : la MINUL⁽⁴⁾ ; Maroc : la MINURSO⁽⁵⁾), en Afrique centrale (RDC : la MONUC⁽⁶⁾), en Asie centrale (Afghanistan et Tadjikistan pour la *Pamir*⁽⁷⁾) et le déploiement *Héraclès*), ainsi que dans les Balkans (la KFOR : *Kosovo Force*).

Parallèlement, des organisations non gouvernementales (ONG)⁽⁸⁾ sont souvent créées, dans le sillage de la Croix-Rouge internationale et à l'initiative de la diplomatie française, pour relayer de manière humanitaire les actions militaires de la France. Il arrive que les ONG et les forces militaires travaillent ensemble et bien souvent les organisations humanitaires interviennent avant l'envoi de casques bleus onusiens.

Conformément à sa politique de sécurité et de défense, la France protège ses intérêts fondamentaux et, en tant que nation membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, elle participe au maintien de la paix dans l'espace européen et la zone méditerranéenne ainsi qu'aux actions en faveur

de la paix et pour le respect du droit international. Ces responsabilités lui confèrent un statut de puissance militaire à vocation mondiale, comme son engagement dans la résolution des crises, les accords de défense passés avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient ainsi que la présence permanente des forces de souveraineté en témoignent. 1



Base logistique de Goma au Congo.

DR

Sergent Cassandre Davaïc
rédactrice au CESA

Bibliographie

Thierry Paulmier, *l'Armée française et les opérations de maintien de la paix*, L.G.D.J., 1997.

1. Des forces de souveraineté sont également déployées en permanence dans les départements et territoires d'outre-mer.
2. Force intérimaire des Nations unies au Liban.
3. République Démocratique du Congo.
4. Mission des Nations unies au Libéria.
5. Mission des Nations unies pour le référendum dans le Sahara occidental.
6. Mission des Nations unies au Congo.
7. Composante française de la FIAS (Force Internationale d'Assistance à la Sécurité).
8. Médecins sans frontières, Médecins du monde, Aide médicale internationale.

La non-intervention dans les affaires intérieures

La non-intervention dans les affaires intérieures est l'un des principes de la charte des Nations unies, corollaire de la souveraineté nationale, un vieux précepte du droit international public.

Lié à quatre cents ans de droit international fondé sur la souveraineté des États, le principe est énoncé pour la première fois dans le traité de Westphalie (1648) et a servi de socle à un ensemble de règles et de pratiques associées au non-recours à la force, à l'égalité juridique des États et au respect des diverses traditions culturelles au sein d'un pays. Son antithèse, qui date également de la même époque, est définie par Hugo Grotius⁽¹⁾ comme le droit accordé à la société humaine d'intervenir dans le cas où un tyran ferait subir à ses sujets un traitement que nul n'est autorisé à faire.

La problématique de l'intervention est directement liée au concept de souveraineté, c'est-à-dire de la responsabilité exclusive dont jouit tout État sur la gestion de ses affaires intérieures. Cela a conduit au refus par la France, par exemple, de participer à des débats de l'ONU sur l'affaire algérienne, ce que la charte des Nations unies légitime à travers son article 2 - paragraphe 7 qui stipule qu'« aucune disposition de la présente charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État »

Certes, l'intervention ne concerne pas exclusivement les conflits intra-étatiques et ne prend pas forcément une forme coercitive. En effet, la très grande majorité des problèmes se situe à l'intérieur d'un État et il est difficile pour la communauté internationale de s'en désintéresser. Ainsi, l'ONU n'a pas hésité à intervenir (par des résolutions et des sanctions, ou en reconnaissant les mouvements de libération nationale) lors des luttes de libération en Afrique ou pour le problème de l'apartheid⁽²⁾. Sont alors apparus en parallèle les débats sur le concept d'ingérence humanitaire, où la France, par la voix de Bernard Kouchner⁽³⁾, a préconisé l'interventionnisme, même lorsque les gou-

vernements locaux étaient réticents ou hostiles. Certains Français voulaient même aller plus loin en défendant un « devoir d'ingérence » mais ce concept n'a pas réussi à s'imposer.

Analysés dans ce contexte historique, les changements qui ont eu lieu depuis la fin de la guerre froide sont donc révolutionnaires. Aujourd'hui, il serait impensable de publier un texte sur les relations internationales dont une partie ne serait pas consacrée aux Droits de l'homme et aux interventions humanitaires. Face au problème du fondement juridique des interventions et dans le cadre des discussions récentes sur la réforme de l'ONU, la communauté internationale a réussi de façon habile à contourner la notion de droit d'ingérence, fortement contestée par les dirigeants de beaucoup de jeunes États, en inventant la formule de la « responsabilité de protéger », qui peut jouer aussi bien dans le cas des catastrophes humanitaires que dans celui des conflits armés. Certaines de ces opérations sont créées avec le plein consentement de « l'État-hôte », d'autres passent outre la souveraineté de « l'État-cible » par le recours aux dispositions du chapitre VII de la charte des Nations unies, lequel permet précisément, lorsque est constatée une menace à la paix et à la sécurité internationales, de contourner la souveraineté de l'État.

De plus, afin d'atténuer les résistances particulièrement fortes parmi les Gouvernements de pays nouvellement indépendants, il est parfois décidé de privilégier dans un premier temps le recours à des forces régionales afin d'éviter une intervention de l'ONU, comme dans le cas du Darfour, où le Gouvernement de Khartoum donne sa préférence à une opération menée par l'Union africaine plutôt que par l'ONU.

Malgré le large consensus sur le sujet, celui-ci reste épineux, notamment pour les pays occidentaux. Rares sont les États qui se placent explicitement dans la logique de l'ingérence, et ce même à des fins humanitaires, alors que les organisations non gouvernementales y sont dans l'ensemble très favorables. 1

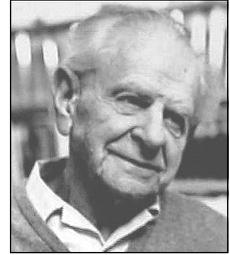
Sergent-chef Stéphane Lanzeray

rédacteur au CESA

1. Juriste, théologien et homme d'État hollandais, Hugo de Groot (1583-1645), dit Grotius, est l'un des fondateurs du droit international moderne.
2. Cf. « Nelson Mandela », *Les Carnets du Temps* n° 20, septembre 2005.
3. Cf. « L'affaire du Biafra », *Les Carnets du Temps* n° 18, juin 2005.



Popper et la quête scientifique



DR

La pensée contemporaine a effectué une véritable révolution cognitive, remettant en cause le principe de certitude jadis attaché aux théories scientifiques et redéfinissant une conception universelle et immuable de la vérité, héritée de la philosophie cartésienne, et qui prévalut durant plusieurs siècles.

Ainsi Einstein bouleversa notre représentation de l'espace et du temps, en révélant que ceux-ci ne sauraient être des données objectives et absolues (comme c'était le cas dans les systèmes copernicien et newtonien, par exemple). Bien au contraire, il s'agirait de notions relatives, dépendant tout à la fois du sujet qui les observe et de l'environnement spécifique dans lequel ce dernier évolue. Les fondateurs de la physique quantique (Planck, Schrödinger...) modifièrent également notre représentation binaire du réel, fondée sur le principe aristotélicien de non-contradiction⁽¹⁾, en avançant l'idée que les propriétés attribuées aux choses seraient déterminées par les paramètres que l'homme prend en considération lorsqu'il les analyse, et les instruments à l'aide desquels il les mesure.

Le philosophe britannique Karl Popper, né en 1902 et mort en 1994, s'inscrit dans une approche similaire si l'on considère que ses réflexions ont provoqué une importante crise épistémologique. Ladite crise prend sa source dans un refus, déjà amorcé par l'empiriste anglais Hume, des méthodes inductives (établissant des lois générales à partir de l'observation de cas particuliers). Faisant preuve d'un esprit critique total et s'engageant dans une logique d'incertitude généralisée, Popper n'admet pas le postulat selon lequel, dans des conditions identiques, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Influencé par Russel et Wittgenstein, l'auteur de *la Logique de la découverte scientifique* (1934) et de *la Quête inachevée* (1974), titre révélateur, souligne que la science procède selon une démarche dialectique, émettant des conjectures qu'elle soumet à l'épreuve de l'expérimentation et qu'elle tente ensuite de réfuter, en les confrontant à de nouveaux outils de contrôle et hypothèses de recherche. L'originalité du rationalisme popperien est d'avoir pris le contre-

ped des définitions communément admises : ainsi il fait reposer la scientificité d'une théorie sur sa réfutabilité plutôt que sur sa vérifiabilité. Cette distinction lui permet notamment d'exclure du champ scientifique des disciplines telles que la métaphysique ou encore la psychanalyse, que l'expérience ne peut guère invalider.

Le concept de falsifiabilité occupe une place centrale dans l'œuvre de Karl Popper. Étant potentiellement réfutables, les théories scientifiques sont marquées par une validité toute provisoire. Elles ne sont considérées comme vraies que parce qu'elles n'ont pas encore été invalidées.

Philosophe non idéaliste, Popper considère qu'il existe une réalité objective, extérieure à la conscience humaine, mais celle-ci n'est jamais parfaitement appréhendée par l'esprit. À l'instar de la « chose en soi » kantienne, ou « *noumène* », elle demeure inaccessible en son essence. La connaissance subjective consiste à tenter de s'adapter, toujours le plus précisément et fidèlement possible, à cette réalité qui, en affectant nos sens, produit en nous des représentations. Il s'ensuit donc que la vérité est une correspondance entre la pensée et le monde phénoménal. Il s'ensuit également que la notion de déterminisme, postulant que les croyances et les arguments humains sont conditionnés par des structures physiques, apparaît vide de sens pour Popper, l'homme créant puis abandonnant librement ses théories interprétatives dans sa quête infinie mais progressive du savoir.

La réflexion de Popper marqua durablement la philosophie des sciences. De nombreux penseurs s'appuyèrent sur ses apports pour en développer les intuitions mais aussi, parfois, pour s'en servir de repoussoir. Inspiré par ses travaux, Thomas Kuhn avança l'idée que plusieurs modèles scientifiques sont possibles pour interpréter un même phénomène et que tous peuvent être également vrais, en tant que grilles de lecture, et quand bien même leurs postulats de base seraient contradictoires (la lumière considérée comme phénomène ondulatoire et/ou corpusculaire, par exemple). Reposant sur des référents différents, ces modèles scientifiques, désignés sous le nom de paradigmes, sont donc incommensurables (système copernicien et système einsteinien, par exemple). 1

Lieutenant Céline Bryon-Portet

professeur de communication à l'École de l'air - BA 701 Salon-de-Provence

1. Principe logique qui n'admet pas qu'une chose puisse posséder des propriétés contradictoires (juste et injuste par exemple).



Les conflits collectifs

La grève est un droit constitutionnellement garanti aux Français depuis 1946. Cependant, si la notion juridique a toujours pour objet d'encadrer un rapport de forces, la réalité de celui-ci s'est diversifiée. Ainsi, du fait de l'interdépendance accrue des groupes sociaux dans les sociétés développées, la menace d'un tel conflit est aussi efficace que par le passé à cause de ses conséquences qui dépassent largement le cadre de l'entreprise pour aller parfois jusqu'à la paralysie de tout un pays.

Les conflits collectifs peuvent prendre deux formes : la grève et le lock-out. La grève est la cessation collective du travail par des salariés en vue d'obtenir la satisfaction d'une revendication ou le respect par l'employeur de ses obligations ; le lock-out est l'interdiction faite par l'employeur aux salariés d'accéder aux lieux de travail. Mais cette dernière pratique n'est pas un droit : elle est, au contraire, considérée comme une faute contractuelle. L'employeur peut toutefois y recourir dans certains cas jugés de force majeure, lorsque, par exemple, la grève rend impossible le maintien de l'activité ou lorsque l'ordre et la sécurité ne sont plus assurés.

Jusqu'alors sévèrement réprimée, la grève fut légalisée en 1864. Les chambres syndicales furent dès lors tolérées et des fédérations par métiers furent créées. Les syndicats, quant à eux, ne furent autorisés qu'en 1884. Aujourd'hui, la grève est un droit fondamental, inscrit dans la Constitution et dans la convention européenne des Droits de l'homme. Il ne s'exerce toutefois que dans le cadre des lois qui le réglementent. C'est ainsi, par exemple, que le statut général des militaires interdit à ceux-ci de mettre en œuvre ce droit, jugé incompatible avec l'état militaire.



Usine Renault à Boulogne-Billancourt occupée par les grévistes en juin 1936.

DR

La grève est ainsi *a priori* licite et les grévistes sont à ce titre protégés par la loi : ils ne peuvent pas faire l'objet de discriminations de la part de l'employeur que ce soit en matière de rémunération – le paiement des heures de grève n'étant toutefois pas dû – ou d'avantages sociaux. Ils ne peuvent pas non plus être

licenciés en l'absence de faute lourde. De même, il est illicite de faire obstacle à l'exercice du droit de grève. Symétriquement, les non-grévistes sont juridiquement protégés par la répression des atteintes à la liberté du travail : les piquets de grève, notamment, sont interdits. Le dispositif juridique vise donc à protéger à la fois le droit de grève et la liberté du travail ainsi que le droit de propriété puisque le juge peut sanctionner des actes commis à l'occasion d'une grève tels qu'un sabotage.

Ces dispositions correspondent au schéma de la grève ouvrière : pour faire aboutir une revendication, les salariés cessent le travail. Ils acceptent de perdre leur salaire parce qu'ils espèrent que les pertes engendrées par l'arrêt de la production inciteront l'employeur à accepter tout ou partie de leurs conditions. La capacité de résistance des deux parties décide de l'issue du conflit.

Cependant, à partir de cette représentation « classique », les formes de grève se sont différenciées : grève d'avertissement, avec une durée fixée à l'avance, grève surprise, brève mais qui se répète, grèves tournantes, où les divers ateliers d'une entreprise cessent le travail à tour de rôle, grève perlée, sans interruption de travail mais où celui-ci est exécuté au ralenti, etc. Et les objectifs aussi ont évolué : le « débrayage » n'est plus toujours dirigé contre l'employeur. Par exemple, les actions de solidarité avec le secteur public sont menées pour sensibiliser l'opinion et faire pression sur les pouvoirs publics. Enfin, la grève s'est étendue en dehors des relations de travail : les manifestations d'étudiants, des médecins ou encore le blocage de la circulation routière ou de points stratégiques (ports, raffineries...) dépassent largement le cadre de l'entreprise. Si la grève reste toujours un rapport de forces, elle n'est plus circonscrite aux relations salariés-employeurs : elle peut aussi s'appuyer sur le trouble, voire la paralysie, qu'elle provoque dans la vie sociale du pays.

Et parce qu'elle est justement un phénomène de force, la grève ne bénéficie qu'aux secteurs dont l'activité est bien visible. Pour cette raison, les syndicats s'efforcent d'intégrer les grèves dans une stratégie globale, qu'ils en soient ou non à l'origine : il s'agit moins de chercher à faire prévaloir la volonté des salariés, comme dans le schéma classique, que d'amener le patronat à négocier ou que de peser sur la négociation en cours éventuellement en impliquant l'Etat. Ainsi, dans les sociétés développées, où l'interdépendance des groupes sociaux est grande, la grève est une risque d'autant plus réel que sa diversification lui a donné une force accrue. 1

Sergent-chef Jérémie Alligier
rédacteur au CESA



La mutation de la stratégie d'action

Après 1945, la stratégie a connu une fragmentation due à l'émergence de nouvelles dimensions. La stratégie classique a été doublée, par le haut, d'une stratégie nucléaire, fondamentalement différente dans son principe. Par le bas, la stratégie classique s'est trouvée concurrencée par une stratégie révolutionnaire prolongeant et amplifiant les guérillas traditionnelles.

La stratégie classique est une stratégie d'action, qui vise à gagner la guerre, tandis que **la stratégie nucléaire** est une stratégie de dissuasion, qui vise d'abord à empêcher la guerre. Alors que la guérilla n'était qu'un procédé militaire imposé par les circonstances, **la guerre révolutionnaire** est un procédé à la fois politique et militaire, commandé par l'idéologie et susceptible d'obtenir des résultats décisifs, comme l'ont montré les guerres d'Indochine, d'Algérie ou du Viêtnam.

La stratégie classique a connu une certaine stagnation théorique face à ces nouvelles concurrentes. Jusqu'aux années 1970, la plupart des états-majors ont essayé d'imaginer une troisième guerre mondiale qui ressemblait furieusement à la deuxième. Plusieurs mutations ont progressivement permis de sortir de cette stagnation et d'imaginer une stratégie d'action renouvelée.

C'est d'abord la révolution technique représentée par les armes de précision, qui permet d'envisager de nouveaux modèles opérationnels et de rompre avec le modèle lourd du corps de bataille mécanisé⁽¹⁾. De plus, on prend conscience des fonctions politiques des forces armées. À partir du livre fondateur de Sir James Cable⁽²⁾, on arrête de se polariser sur la guerre éventuelle pour s'intéresser à ce que font les armées et les marines dans les crises.

Dès lors, de nouvelles doctrines se développent, qui abandonnent la conception ancienne de la puissance pure en vue de la bataille décisive, au profit de la recherche de la souplesse et de la manœuvre : les armées de terre cherchent à alléger leur dispositif avec des forces d'action rapide ; les marines mettent l'accent sur la projection de puissance ; les aviations abandonnent la césure rigide entre aviation stratégique et aviation tactique pour promouvoir l'agi-



Mirage 2000-N.

DR

lité (boucle OODA de Boyd) et l'attaque simultanée d'objectifs stratégiques et tactiques (planification de la campagne aérienne par le colonel Warden).

De toute cette agitation théorique et expérimentale semble émerger un modèle technique qui abolit le modèle stratégique traditionnel. Celui qui a la supériorité a une vision complète et instantanée du théâtre d'opérations, il identifie les cibles et les frappe à coup sûr, avec les armes de précision, et sans prendre de risques, avec les armes à grande portée. Le plus faible est condamné à encaisser les coups sans les rendre. C'est « la guerre post-héroïque » (Luttwak), dont la forme la plus extrême est le courant américain de la Révolution dans les affaires militaires (RAM) très actif depuis les années 1980 : des mutations techniques doivent engendrer des mutations doctrinales et organiques aboutissant à un nouveau modèle de force militaire. La guerre du Golfe en 1991, la guerre du Kosovo en 1999, la guerre d'Irak en 2003 constitueraient des démonstrations probantes de cette nouvelle domination de la technique.

Il est tout de même permis de se demander si ces démonstrations ne témoignent pas davantage d'un rapport de force déséquilibré que d'une mutation dans l'art de la guerre. Que les États-Unis et l'OTAN soient venus à bout d'un pays de dix millions d'habitants comme la Serbie n'a rien d'extraordinaire. Un commentateur malveillant a pu faire remarquer qu'il a fallu 178 jours de frappes aériennes pour obtenir ce résultat, alors que le *Blitzkrieg* allemand n'avait mis que 12 jours en 1941 pour occuper toute la Yougoslavie.

Par ailleurs, si la mutation des moyens est certainement décisive, elle reste limitée à l'aspect militaire de la stratégie. Or, il est impératif de prendre pleinement en compte le volet politique, lui aussi en pleine transformation. La stratégie n'est pas réductible à un processus technique. La domination américaine a « tué » la stratégie classique, elle n'a pas tué la guerre. Il y a simplement eu un transfert vers des stratégies de conflit asymétrique, comme les Américains l'expérimentent aujourd'hui en Irak, face à un mélange de terrorisme et de guérilla urbaine. La majorité des crises actuelles exige moins des moyens très sophistiqués qu'une bonne adaptation au terrain et aux populations. C'est finalement la principale leçon des crises récentes : plutôt que de rêver à une guerre absolue, sans friction ni contrainte, il faut penser les guerres réelles dans leur diversité humaine. Tout en anticipant les éventuelles ruptures des prochaines décennies et de rêver à la « Transformation », il faut aussi penser les exigences du présent. 1

Hervé Coutau-Bégarie

conseiller pédagogique du CESA

1. En France, Guy Brossolet publie, en 1976, son *Essai sur la non-bataille* ; il est relayé en Allemagne par l'école de la *defensive Verteidigung*.

2. *Gunboat Diplomacy*, 1970.

Les fondements de la crise

En latin, l'origine médicale du mot renvoie à un état fiévreux, bref et très intense, qui se dénoue par la guérison ou l'issue fatale. En histoire, on tend à élargir cette notion en l'appliquant à des états de tension qui peuvent se prolonger au-delà de quelques jours ou semaines. Cette extension apparaît abusive et il est préférable de revenir au sens originel, réservé à un incident politique, diplomatique ou militaire de courte durée et de forte concentration.

La définition commune contemporaine de la crise évoque un brusque changement dans l'évolution d'un processus souvent induit par un événement. Elle est ressentie comme une épreuve généralement non prévue, redoutable et incertaine. La période de manifestation aiguë de ce changement impose un moment décisif dans l'évolution de la situation exigeant généralement des décisions rapides, voire urgentes. La crise, qui est aussi un vocable juridique grec, est devenue une notion d'application très générale, de la crise de nerfs à la crise économique, des crises sociales à la crise de l'adolescence.

C'est au XVII^e siècle que l'on trouve les premières applications du concept médical de crise à la politique, mais ce n'est qu'au XVIII^e siècle que la notion de crise se répand. Rousseau considère que le corps social est malade, c'est pourquoi « *nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions* ». **Néanmoins, la notion de crise n'a pas toujours pris une valeur péjorative, la nouveauté dans la modernité est que la crise devient un instrument pour faire le diagnostic de la culture présente. La crise est devenue familière comme une nouvelle grammaire qui sert à déchiffrer l'obscurité du présent.**

La crise intéresse souvent les philosophes modernes. Plusieurs penseurs n'ont cessé de revenir à l'origine de la modernité pour comprendre comment elle s'interprète en termes de crise, de mutation, de changement. Les héritiers du siècle des Lumières cherchaient à résoudre la crise par la puissance unificatrice de la raison, ceux de la Révolution donnent plutôt naissance à une nouvelle conscience de l'historicité de l'existence. La philosophie de l'histoire remplace la métaphysique pour orienter le sens mais la crise indique alors que l'avenir ne peut pas être la simple continuation du passé.

Si l'on se réfère à la distinction saint-simonienne⁽¹⁾, on peut opposer aux siècles d'or, qui correspondent à ce qu'on appelle en général les âges classiques, les périodes de crise, qui se différencient par ailleurs des périodes normales. Le siècle d'or est une époque pendant laquelle l'homme sait à quoi s'en tenir sur les problèmes essentiels qui concernent sa vie et parvient à les résoudre. La caractéristique des périodes normales est le fruit de l'héritage du siècle d'or les précédant. Celui-ci subit seulement des modifications de détail tout en perdant progressivement de sa solidité. En revanche, dans les périodes de crise, l'ordre s'écroule : l'homme est plongé dans l'incertitude et peut sombrer dans le désarroi. La crise implique un changement qui peut prendre deux formes historiques : dans le monde de l'homme (l'homme est le principal moteur des événements) ou du monde lui-même (l'histoire suit un cours naturel et déterminé qui provoque les attitudes de la conscience).

La crise est une cristallisation du changement en un point, une dramatisation du mouvement : elle crée un avant et un après. Elle est donc une étape de transition et met en péril le système qui la subit. Son issue est incertaine mais, si elle est surmontée, elle est bénéfique. Ainsi une des issues possibles est la mort du système : s'il ne s'adapte pas, il disparaît.

Partant de ce postulat, admettre que la crise peut se prolonger, ou bien encore que la crise devient la norme, c'est avoir de sombres desseins sur la capacité d'une société ou d'une civilisation à faire face aux changements. Il est plus optimiste de distinguer dans l'histoire les « effets progressifs et durables des grandes forces à l'œuvre dans le monde » et les « processus accélérés »

ou « crises historiques », dans lesquels adviennent en quelques semaines des évolutions qui normalement prendraient des années, et, donc, de différencier l'état de crise de l'état normal, qui d'ailleurs n'est pas dépourvu de conflits. Selon cette grille d'analyse, le problème israélo-palestinien n'est pas une crise de soixante ans, mais bien un long conflit jalonné de crises ponctuelles. 1



Mur de séparation des territoires occupés par les colons israéliens en Cisjordanie.

Sergent-chef Stéphane Lanzeray

rédacteur au CESA

Voir également *Les Carnets du Temps* n°28, juin 2006, *L'analyse des crises* en rubrique « économie ».

1. En référence à Saint Simon ; cf. *Le Saint-simonisme*, *Les Carnets du Temps* n° 2 - mai 2003.



La croissance

La recherche de la croissance est aujourd'hui l'objectif prioritaire de toute politique économique. Des effets bénéfiques y sont intimement liés comme la baisse du chômage ou la hausse du niveau de vie, suscitant diverses théories pour essayer d'en modéliser les causes et d'en maîtriser les conséquences. La croissance économique est d'abord un instrument statistique qui peut être défini comme l'augmentation soutenue, pendant une ou plusieurs périodes longues, du produit intérieur brut (PIB) d'une nation donnée, corrigé de l'inflation.

Sous ce pourcentage se cache pourtant une réalité bien concrète qui est l'augmentation de la richesse, du bien-être, ou de l'utilité au sens économique dont jouit le citoyen. Ainsi, la mesure de la croissance réelle présente quelques difficultés et les théories économiques distinguent des visions contrastées de son origine, selon qu'elle provient ou non du choix des acteurs.

Les limites de la mesure de la croissance

Le PIB par habitant est la statistique censée refléter le bien-être d'un individu dans un pays donné. Il est pourtant soumis à de nombreuses difficultés de calcul. Comment évaluer en effet la sécurité, la santé et l'espérance de vie ou le bénéfice des biens publics ? L'analyse économique trouve une solution en intégrant les dépenses de l'État dans les services publics. Mais le montant des dépenses comme indicateur n'est pas forcément gage de qualité. En effet, l'économiste doit intégrer le fait que, pour un prix équivalent, un ordinateur de 2006 rend bien plus de services qu'un ordinateur vieux de 20 ans. Pour souligner les facteurs humains du bien-être, l'indicateur de développement humain (IDH) prend en compte le taux d'alphabétisation ou l'espérance de vie. On constate pourtant que son évolution est fortement corrélée au taux de croissance, légitimant ainsi l'approche comptable des économistes et l'étude des différents modèles de croissance.

Les modèles de croissance exogène

Les économistes ont d'abord eu une vision pessimiste de la croissance. Les premiers classiques opposent l'augmentation de la population et la rareté des richesses qui conduiraient nécessairement à un état stationnaire. Des analyses post-keynésiennes soutiennent que la croissance ne peut pas être équilibrée car elle dépend de valeurs fixées par des acteurs différents : elle est donc

instable et se fait sur le fil du rasoir. Plus proche de nous, le rapport Meadows (1972) prône une croissance nulle, seule capable d'éviter la dégradation de l'environnement.

À l'inverse, des visions optimistes sont développées. Ainsi la loi des débouchés de Jean.-Baptiste Say affirme que toute production trouve preneur puisqu'elle crée une richesse injectée dans l'économie et que l'offre est ainsi nécessairement égale à la demande. C'est l'Autrichien Schumpeter⁽¹⁾ qui le premier théorise le rôle fondamental de l'innovation. On réalise alors que la croissance est liée à l'augmentation de la productivité. Cette augmentation provient de l'accumulation de capital (forcément limitée car plus on accumule le capital, moins cette augmentation est utile au travailleur : on dit que la productivité marginale du capital est décroissante) et du progrès technique.

Le Prix Nobel d'économie Robert Solow propose un modèle de croissance stable. La croissance dépend de la démographie et du progrès technique qui est exogène, c'est-à-dire indépendant du choix des acteurs. De plus, ce modèle montre qu'il existe un phénomène de rattrapage économique qui permet aux nations les moins riches de profiter de taux de croissance plus élevés, tendant ainsi à rattraper les plus riches. Si ce phénomène est observé au sein de l'OCDE pendant les Trente Glorieuses, il est aujourd'hui contesté notamment avec le *statu quo* africain ou l'insolente santé américaine.

La théorie de la croissance endogène

Le postulat de base est que les choix à court terme influencent la dynamique à long terme. Ils ont des impacts non mesurables immédiatement, mais dont les effets se cumulent : ce sont les externalités positives. La création d'une nouvelle voie ferrée va réduire les coûts de transport d'une entreprise, qui pourra alors baisser ses prix. De même, la généralisation de l'accès à Internet incite à acheter un ordinateur à la maison, ce qui augmente l'efficacité du salarié avec son ordinateur au travail. Ainsi, cette théorie donne une nouvelle justification aux politiques économiques : les investissements d'aujourd'hui (recherche, infrastructures, formation) sont la croissance de demain.

Si la majorité des théories considèrent la croissance comme un des facteurs déterminants d'une économie saine, elle n'est pas unanimement admise comme étant un modèle économique-politique idéal et la question de savoir si la croissance peut être infinie, reste posée. 1

Commandant Vincent Fournier
stagiaire à l'Institut d'études politiques - Paris

1. Joseph Alois Schumpeter (1883-1950), économiste et sociologue autrichien, est l'auteur, entre autres, des *Cycles des affaires* (1939) et *Capitalisme, socialisme et démocratie* (1942).

Les OGM

Les organismes génétiquement modifiés pourraient être l'une des réponses au problème des ressources alimentaires mondiales. Toutefois, derrière cette perspective encourageante se cachent des enjeux économiques qui ne doivent pas occulter les incertitudes sur les risques réels liés aux OGM.

La population mondiale ne cesse d'augmenter, et selon Jacques Vallin, chercheur à l'INED, « *Nous devrions, sans grand risque de se tromper, être 9,5 milliards autour de 2050* »⁽¹⁾. Intimement liée à cet enjeu démographique, la question du développement des OGM est cruciale, puisqu'elle apparaît pour ses défenseurs comme la seule réponse aux problèmes futurs de la faim dans le monde. Quoi qu'il en soit, elle fait l'objet d'un débat particulièrement passionné.

La modification génétique consiste à substituer à certains fragments d'ADN⁽²⁾ (gènes), des fragments importés en vue d'obtenir de nouvelles espèces munies de propriétés spécifiques. Cette « transgénèse » existe depuis toujours dans la nature, mais l'objet des biotechnologies est de la contrôler et de la « piloter », en vue d'obtenir des plantes plus résistantes (à la sécheresse, au sel, ou encore aux herbicides), moins chères (grâce notamment à une croissance plus rapide et à un transport et un stockage moins contraignants), et de meilleure qualité.

Selon les points de vue, les OGM permettent de produire plus et mieux, mais aussi de réaliser des profits plus importants. Aujourd'hui, les six principaux pays producteurs de plantes transgéniques incluent deux pays développés (États-Unis et Canada) et quatre pays en développement (Chine, Brésil, et Argentine). Ils ont cultivé à eux seuls en 2005, 94,8 % de la surface totale consacrée aux plantes transgéniques⁽³⁾ (soja, maïs, colza, coton). Plus de 6 % des terres cultivables de la planète sont dédiées aux OGM. L'enjeu central, pour ces pays, est d'obtenir ou de renforcer leur suffisance alimentaire, voire énergétique, grâce au développement des biocarburants.

Les avancées en matière d'OGM permettent aujourd'hui de limiter les traitements chimiques et l'irrigation intensive, d'étendre la culture agricole à des terres peu fertiles et à des zones climatiques hostiles, ou de développer des plantes plus résistantes à certaines maladies. Pour certains scientifiques,

les biotechnologies représentent une « *révolution doublement verte* »⁽⁴⁾, car elles permettent à la fois d'augmenter les rendements et de protéger l'écosystème. À l'avenir, certains OGM devraient même permettre de diminuer l'émission de gaz à effet de serre grâce à des plantes aptes à fixer plus de gaz carbonique.

Néanmoins, derrière ces perspectives optimistes, voire enthousiastes, se cachent des enjeux économique-stratégiques qui ne doivent pas occulter les risques réels liés aux OGM. Le premier danger potentiel est la propagation de la modification génétique à d'autres espèces que celles visées au départ (exemple : certaines cultures d'OGM résistant aux herbicides rendent les mauvaises herbes elles-mêmes résistantes...). Des menaces sur la biodiversité ou les apparitions d'insectes mutants ne sont pas à négliger. Il est donc impératif de développer des simulations afin de minimiser les propagations incontrôlées. Le second risque est lié aux incertitudes quant au devenir des modifications génétiques à travers la chaîne alimentaire. Certains gènes sont en effet à l'origine de fonctions multiples, pas toujours connues. Un même gène transmis à travers la chaîne alimentaire (consommation animale et humaine d'OGM) peut ainsi induire diverses conséquences par interaction avec d'autres gènes. Avant d'autoriser la culture d'un OGM, il devrait être nécessaire de connaître parfaitement les fonctions des gènes et les interactions au sein des organismes vivants.

Un suivi très sérieux et inscrit dans un cadre très contraignant devrait assurer la sécurité des expérimentations et une traçabilité des plantes élaborées. Il ne faut pas de plus négliger les problèmes d'approvisionnement en semences dus à des situations de monopoles sur des espèces sans repousses. Le défi futur est finalement de permettre de nouvelles avancées scientifiques, tout en établissant une protection la plus forte possible face aux risques encourus. Peut-être faut-il en outre garder à l'esprit que le risque zéro n'existe pas pour l'humanité dès lors qu'il s'agit des applications du progrès scientifique. 1

Carte présentant la répartition des essais d'OGM par département en 2001 (source : ogm.gouv.fr).



De 1 à 12 essais.

commandant Antoine Sadoux

officier stagiaire au Collège interarmées de défense

1. *In le Monde* du 26 novembre 1999 ; l'INED est l'Institut national d'études démographiques.
2. L'acide désoxyribonucléique recèle le code génétique i.e. la faculté de synthèse des différentes protéines au sein d'une même cellule - cf. *Les manipulations génétiques, Les Carnets du Temps* n° 25, mars 2006.
3. Source : *International Service for Acquisition of Agri-biotech Application* (ISAAA).
4. D'après le professeur Daniel Nahon, professeur à l'université Aix-Marseille III et à l'IEP d'Aix-en-Provence. Allusion à l'expression « *révolution verte* » conçue en 1968 par William Gaud.

Allan Millett et Peter Maslowski

For the Common Defense : a Military History of the United States of America

For the Common Defense, co-écrit par Allan Millett et Peter Maslowski⁽¹⁾, est une analyse originale sur l'histoire militaire des États-Unis de 1607, date de l'installation des pionniers, jusqu'à 1993, après la première guerre du Golfe. Les auteurs y examinent les fondements et l'évolution de la politique militaire américaine ainsi que son interaction avec les institutions de la démocratie et mettent en évidence l'influence que la politique militaire exerce sur la politique intérieure et les relations internationales.

Ouvrage de plus de six cents pages⁽²⁾ accompagnées de gravures et photographies de guerre ainsi que de portraits de héros militaires et politiques, *For the Common Defense* retrace, sans négliger aucun détail, l'histoire de l'armée américaine.

Les premiers chapitres, écrits par Peter Maslowski, couvrent la colonisation anglaise jusqu'à la guerre hispano-américaine, à la fin du XIX^e siècle. Les récits des batailles contre les tribus indiennes et des guerres coloniales entre Anglais, Français et Espagnols révèlent l'origine de la mentalité patriotique des Américains, respectueux de l'institution militaire. L'armée, alors embryonnaire, était constituée de miliciens engagés pour, d'une part, évincer les Indiens qui tentaient de reprendre les territoires d'où ils avaient été chassés et, d'autre part, pour défendre les intérêts de la couronne anglaise face aux ennemis français ou espagnols. Cependant, après la révolution américaine de 1763 à 1783, les héritiers des premiers colons, dégagés du joug britannique, ont souhaité préserver leur liberté et promouvoir la démocratie, idéaux instaurés et garantis par le biais des armes comme le stipule le deuxième amendement de la Constitution des États-Unis de 1787 : « Une milice bien organisée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, le droit qu'a le peuple de détenir et de porter des



DR

armes ne sera pas transgressé » et ce, « en vue de former une Union plus parfaite, d'établir la justice, de faire régner la paix intérieure, de pourvoir à la défense commune »⁽³⁾. À partir de là, les forces armées ont commencé à se moderniser et ont pris leur essor après la guerre de Sécession (1861 - 1865) lors de la conquête de l'Ouest quand les Américains ont assouvi leur désir d'expansion territoriale jusqu'à l'océan Pacifique et à la frontière mexicaine. Cette annexion de nouveaux territoires a marqué le début de l'« empire américain » qui s'est étendu au-delà des mers (dans les îles Caraïbes, aux Philippines, à Hawaï...).



DR

Les chapitres suivants et l'épilogue, écrits par Allan Millett, relatent l'expérience de l'armée américaine au XX^e siècle au cours duquel la politique militaire a pris un cap radicalement différent. Pour la première fois depuis leur création, les États-Unis se sont impliqués dans les conflits extérieurs (les première et deuxième guerres mondiales) non plus pour des raisons territoriales mais dans un but économique et doctrinal. L'armée est alors devenue un vecteur de l'idéologie démocratique américaine, plongeant les États-Unis dans l'âge de la dissuasion nucléaire et la sécurité collective pendant la guerre froide. Allan Millett achève son étude sur la première guerre du Golfe, épisode charnière dans l'évolution de la stratégie militaire américaine, désormais orientée dans la lutte contre le terrorisme puisque « *la vigilance constante est le prix de la liberté* ».

De lecture abordable bien qu'il n'ait pas été traduit⁽⁴⁾, *For the Common Defense* permet d'appréhender l'esprit de la politique militaire américaine actuelle à travers l'histoire d'une armée devenue superpuissance mondiale. 1

Sergent Cassandra Davaic
rédactrice au CESA

1. Allan Millett (dont le vrai nom est Raymond E. Mason) est professeur d'histoire militaire à l'université de l'Ohio et Peter Maslowski est professeur d'histoire à l'université du Nebraska.
2. Les chapitres sont complétés de cartes explicatives, de tableaux statistiques (effectifs des armées, pertes humaines, budgets...) et se terminent par une bibliographie exhaustive.
3. Préambule de la Constitution américaine.
4. Afin d'approfondir la lecture de *For the Common Defense*, la bibliothèque du CESA possède deux ouvrages en français écrits par Bruno Colson : *la Culture stratégique américaine, l'influence de Jomini*, Économica, 1993, et *la Stratégie américaine et l'Europe*, Économica, 1997.

L'armée de l'air face aux menaces nouvelles

Depuis la fin de la Guerre froide le monde est entré dans une ère nouvelle où le contexte stratégique est dominé par l'incertitude. Des menaces nouvelles sont apparues qui sont à la fois plus complexes et plus diffuses : le terrorisme, le fondamentalisme religieux, la prolifération des armes de destruction massive, la multiplication des crises régionales.

Ce nouveau contexte a fait naturellement évoluer les concepts d'emploi des forces vers une **logique plus dynamique** qui recherche une plus grande **réactivité**. Cette réactivité doit viser à faire face à la multiplication d'adversaires potentiels sur la scène internationale dont les objectifs et les modes d'action restent encore mal évalués.

L'armée de l'air possède à cet égard des atouts uniques qui lui permettent d'apporter une très grande réactivité dans la gestion des crises et des conflits du XXI^e siècle.

Cette rapidité de réaction s'exprime d'abord au service de la protection du territoire national avec la mise en œuvre des **mesures de sûreté aérienne** au lendemain des événements du 11 septembre 2001 (voir à ce sujet *les Ateliers du CESA* du 1^{er} mars 2006 sur « L'exercice de la souveraineté dans l'espace aérien après les attentats du 11 septembre », dont les actes seront prochainement publiés).

L'armée de l'air dispose en outre d'une **cohérence opérationnelle globale** qui lui permet d'être engagée dans des opérations militaires complexes le plus souvent interarmées et multinationales (opérations d'Afghanistan en 2002 et 2005, opération *Artémis-Mamba* en République Démocratique du Congo en 2003).

Qu'en sera-t-il à moyen terme ? Il semble que pour quelques décennies encore les *Mirage 2000*, les *Rafale* – ainsi que d'autres systèmes d'armes en fin de développement – constitueront toujours la base des capacités opérationnelles de l'armée de l'air.

Plus qu'une véritable révolution technologique, les systèmes d'armes subiront une évolution en profondeur. Afin de répondre aux menaces envisagées,

les capteurs devront ainsi permettre d'engager des aéronefs à faible niveau de signature, tels que les missiles de croisière, ainsi que des cibles au sol de taille réduite, déplaçables ou mobiles. Tirés dans la profondeur et à distance de sécurité, les armements viseront l'obtention d'effets gradués sur les cibles qu'ils devront pouvoir atteindre avec une grande précision dans des sites protégés et fortement défendus, mais aussi parfois dans un environnement urbain complexe impliquant une délicate maîtrise des dégâts collatéraux.

Au-delà de ces capacités de combat au sens strict, l'aptitude de l'*A400M* au transport stratégique et tactique, l'évolution de la flotte d'avions ravitailleurs vers un concept multirôle de transport et de ravitaillement en vol ainsi que la mise en œuvre des drones au profit de la surveillance tout temps des théâtres d'opérations renforceront la cohérence de l'arme aérienne.

Sur un plan plus général, l'armée de l'air s'oriente vers l'emploi de systèmes de combat capables de travailler rapidement en **réseaux interarmées et inter-alliés**. La notion de « plate-forme de combat » a évolué vers celle de « **système aérien de combat** » au sein d'un champ de bataille numérisé, fondée sur l'emploi de capteurs répartis sur diverses plates-formes, de réseaux de transfert d'informations sécurisés à haut débit et de logiques de fusion et d'interprétation des données avancées. Le concept d'**opérations réseau centrées** permettra l'accélération du *tempo* de la manœuvre rendue nécessaire par le traitement rapide de cibles d'opportunité.

De plus en plus, les systèmes aériens de combat disposeront d'outils d'aide à la décision comportant un certain degré d'intelligence.

Il conviendra en outre de disposer de **capacités spatiales de télécommunications** et d'observation accrues et surtout d'une capacité plus importante de traitement des données (analyse, prise de décision, transmission de l'ordre, vérification de son exécution).

Enfin, faire face aux menaces nouvelles que nous avons évoquées plus haut se conçoit de plus en plus dans le cadre de la coopération européenne. Le Groupe aérien européen, qui regroupait initialement deux pays, la France et le Royaume-Uni, a ainsi, en s'élargissant à d'autres partenaires, donné naissance à la cellule de coordination EACC⁽¹⁾, devenue EAC⁽²⁾ en juillet 2004. 1

Serge Gadal

chargé de recherches à l'institut de stratégie comparée

1. *European Airlift Coordination Cell* (Cellule de coordination du transport aérien européen).
2. *European Airlift Centre* (Centre du transport aérien européen).



Histoire du drapeau français⁽¹⁾

Le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs de la royauté (blanc) et de celles de la ville de Paris (bleu et rouge).

Aux premiers jours de la Révolution française, les trois couleurs sont d'abord réunies sous la forme d'une cocarde. En effet, en juillet 1789, peu avant la prise de la Bastille, une grande agitation règne à Paris. Une milice se constitue ; elle porte un signe distinctif, une cocarde bicolore composée des antiques couleurs de Paris, le bleu et le rouge.

Le 17 juillet, Louis XVI se rend dans la capitale pour reconnaître la nouvelle Garde nationale. Il arbore la cocarde bleu et rouge à laquelle Lafayette, commandant de la Garde nationale, ajoute le blanc royal pour symboliser l'union entre le Royaume et la Nation. Officiellement créé pour l'armée par le décret du 27 juillet 1789, la loi du 27 pluviôse an II de la République (15 février 1794) fait du drapeau tricolore le pavillon national, en précisant, sur les recommandations du peintre David, que le bleu devait être attaché à la hampe pour des raisons d'harmonie.

Cela dit, abordons maintenant le pourquoi des trois couleurs. En effet les couleurs d'un drapeau ne sont pas anodines.

Le bleu

L'origine du bleu est la chape, la « *capa* » ou le manteau de Saint-Martin. Ce centurion romain, converti à la chrétienté, devint le premier évêque de Tours au milieu du IV^e siècle. Ce fut lui qui donna la moitié de son manteau, de sa chape, à un mendiant qui mourrait de froid.

Les tout premiers rois de France (Clovis - fin du V^e siècle) ont adopté la couleur bleue de la chape de Saint-Martin dans un dessein de protection divine et de succès. La réputation de la chape aurait ainsi assuré la victoire de Clovis contre les troupes wisigothes d'Alaric à Vouillé en 507.

Au tout début du XII^e siècle, la couleur bleue fut, pour des raisons qui restent obscures, progressivement remplacée par le rouge.

Le rouge

Le rouge a pour origine la couleur de l'oriflamme de Saint-Denis, premier évêque de Paris au III^e siècle. Supplicié par le pouvoir romain en place, la légende relate qu'il ramassa sa tête et fit quelques pas avant de s'effondrer...

À partir de Louis VI dit « le gros » en 1124, les rois de France prirent comme coutume d'aller lever l'oriflamme rouge (appelée également « la monjoie ») à l'abbaye de Saint-Denis à chaque entrée en guerre. Cette cérémonie présentait alors un caractère sacré. Philippe II « Auguste » lui attribue sa miraculeuse victoire de Bouvines en 1214 contre les troupes de l'empereur germanique Othon IV.

Paris n'est certes pas la France mais les deux couleurs bleue et rouge furent prises comme symbole par la ville où le blanc fut substitué au rouge.

Les défaites des armées françaises pendant la guerre de Cent Ans portèrent un discrédit sur l'oriflamme de Saint-Denis et, naturellement, la couleur rouge fut remplacée par la couleur blanche.

Le blanc

Le blanc fut employé pour la première fois par les chevaliers français sous le roi Charles V, au XIV^e siècle. Ils prirent l'habitude de porter sur leur cotte de mailles la croix blanche qui symbolisait la couleur de la tunique de la Sainte Vierge. De cette croix va découler la couleur du royaume de France :

- l'étendard blanc et les salamandres de François I^{er} ;
- le panache blanc d'Henri IV « *Railliez vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours sur le chemin de l'honneur* » – bataille d'Ivry (15 mars 1590) ;
- enfin le drapeau blanc des rois de France auquel a été ajouté l'emblème de la maison de Bourbon, les trois fleurs de lys.

En conclusion, de l'union de ces trois couleurs très « chrétiennes » et « royales », le bleu de la « capa » de Saint-Martin, le blanc de la tunique de la Sainte Vierge et le rouge de l'oriflamme de Saint-Denis, fut formé le drapeau de la République.

Cet article est extrait de l'Aviateur normand, journal de la base aérienne d'Évreux

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement (CPC).

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Quand l'ellipse perturbe la syntaxe.

Doit-on mettre l'adjectif ou le participe passé au pluriel, après *des plus*, *des moins*, *des mieux* ?

Certains linguistes estimaient, dans un temps plus ancien, que *des plus*, *des moins* et *des mieux* signifiaient « très », partant que l'adjectif ou le participe passé restait au singulier. Aujourd'hui, la règle est tout autre. Après *des plus*, *des moins*, *des mieux*, l'adjectif ou le participe passé est toujours au pluriel et s'accorde en genre avec le nom qu'il détermine. Il s'agit en fait d'une tournure elliptique qui permet d'éviter une répétition inélégante. Ainsi, la phrase « *Cette documentation est des plus complètes.* » sous-entend la formule suivante : « *Cette documentation est parmi les documentations les plus complètes.* »

Il en est de même pour les exemples suivants :

Ce projet de convention collective est des mieux préparés.

Cette sculpture est des moins originales.

En revanche, lorsque l'adjectif ou le participe passé se rapporte à un **verbe** ou à un **pronom**, il reste **invariable**.

Plonger est des plus difficile.

Cela est des mieux établi...

En conséquence, si certaines règles de notre langue paraissent des plus obscures, savoir analyser la syntaxe est des mieux conseillé pour éviter de sombrer dans des questionnements des moins existentiels. 1

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet

officier - relations publiques au Commandement des forces aériennes stratégiques